

Prise de position de la DP IV sur le projet de rapport d'évaluation externe de la politique suisse de mainstreaming des droits humains à la lumière de quatre projets spécifiques (version du 30.11.2010)

Cher Monsieur Kessler,

Nous vous remercions pour votre projet de rapport qui a retenu toute notre attention. Nous en avons discuté à l'interne avec Monika Egger Kissling et Francesco Quattrini et vous livrons nos commentaires.

I. Remarques générales :

Le projet de rapport contient des éléments très pertinents et très utiles et nous vous en remercions.

Avant d'entrer dans l'analyse des détails, nous tenons à vous dire que nous sommes très conscients des défis extraordinaires que présente cette évaluation, à savoir : temps très court et budget temps très limité.

L'évaluation offre une lecture de notre **programme de mainstreaming** accompagnée de recommandations. Cette approche est utile et permettra un suivi opérationnel de notre part. L'une des conclusions est que nous nous sommes éloignés de notre but premier de mainstreaming des droits humains au sein de l'administration et des politiques fédérales pour nous consacrer à la sensibilisation d'un public plus large. Ce point est correct mais devrait être nuancé pour les raisons exposées sous pt. II ci-dessous. Quant à l'aperçu du portfolio mainstreaming qui est offert en p. 7 encadré, il n'est pas pertinent, car incomplet tant au niveau des chiffres que des mesures entreprises. Le but de l'évaluation n'étant pas de présenter l'ensemble des mesures de mainstreaming mais de se concentrer sur 4 projets, cet encadré devrait être reformulé de façon exemplative.

L'évaluation n'analyse pas suffisamment en détails les **4 projets** et ne répond pas de façon détaillée et complète aux questions soulevées dans le cahier des charges. L'analyse devrait être ici plus détaillée (comme elle l'est pour la partie programme) et substantielle, pour plus de détails voir pt. II ci-dessous.

La recherche faite pour la **partie 22 sur la situation dans d'autres pays** est trop superficielle et devrait donc être abandonnée. Elle ne permet pas de tirer de conclusions. Par contre il faudrait garder la partie sur l'UE qui devrait figurer en annexe.

D'une manière générale le rapport est inégal, détaillé et substantiel sur la partie stratégique, il reste trop superficiel, pas assez différencié et peu critique sur la partie projet. **La forme et l'analyse de certaines parties (ex. chapitre 22 ou encore fiches par pays) ne sont pas satisfaisantes et laissent le lecteur sur sa faim**, de même que les nombreux points d'interrogations qui figurent de part et d'autre dans le texte. Il est essentiel de parvenir à un document abouti et de qualité tant sur le fond que sur la forme (absence de numérotation, de liste des abréviations, erreurs).

Vous trouverez en trackchange dans le document joint d'autres commentaires. Nous vous remercions d'en tenir compte. Nous partons de l'idée que le document sera revue dans sa forme et n'avons donc pas procédé à la correction détaillée des erreurs.

II. Au niveau du fond :

1. Sur le programme de mainstreaming des droits humains :

Faute de définition claire et unique, il n'est pas toujours facile de déterminer ce qui fait partie ou pas du mainstreaming des droits humains. Toute activité portant sur les droits humains peut en effet avoir un effet de mainstreaming. Pour la DP IV le mainstreaming des droits humains couvre surtout :

1. les mesures visant à faire connaître les droits humains dans le souci de contribuer à leur mise en œuvre (sensibiliser) ;
2. l'intégration des droits humains dans les politiques /prises de position de la Suisse (intégrer).

C'est ainsi que nous différencions nos activités de mainstreaming de nos autres engagements. L'évaluation porte sur quatre projets qui entrent avant tout dans la catégorie 1, cela ne veut pas dire que nous ne faisons rien dans la catégorie 2, ce que laisse penser le projet de rapport, lorsqu'il dit que nous nous sommes écartés de notre but initial de mainstreaming des droits humains tel que fixé dans les stratégies. Le but de l'évaluation est de voir si les 4 projets sont pertinents et utiles et s'ils constituent une évolution judicieuse de notre politique de mainstreaming.

Le rapport se penche avant tout sur l'évolution stratégique du programme de mainstreaming des droits humains et conclut que ce programme s'est écarté de son but premier qui était de sensibiliser l'administration fédérale et intégrer les droits humains dans toutes les politiques fédérales, pour se développer en instrument de sensibilisation d'un public plus large. C'est juste dans une certaine mesure mais il ne faut pas perdre de vue que plusieurs mesures ont été prises pour assurer le mainstreaming des droits humains au sein de l'administration et des politiques fédérales et qu'elles perdurent. Ces mesures sont souvent le fait de prise de position lors de consultation et ne se réalisent pas souvent sous forme de projets. Les projets à analyser dans le cadre de l'évaluation ont pour trois d'entre eux une autre orientation (le cours de l'uni de Berne visant le mainstreaming interne) mais ne remplacent pas l'orientation première du programme de mainstreaming qu'ils viennent compléter. Le rapport laisse à penser que tout a été abandonné à l'interne au profit d'une sensibilisation à l'extérieure. Ce qui n'est pas le cas.

Le fait que le DFAE coordonne la politique de mainstreaming et donc oriente cette dernière est juste. Cependant, il existe toute une série de mesures internes prises par différents départements qui visent le mainstreaming des droits humains. Ainsi il existe un groupe interdépartementale de politique des droits humains qui assure la cohérence de la politique suisse avec nos engagements en matière de droits humains, le Conseil fédéral applique le principe de conditionnalité politique prenant en considération ses engagements en matière de droits humains lorsqu'il s'engage dans d'autres domaines (ex. accords commerciaux), un bureau pour l'égalité ou un service de lutte contre le racisme ont été mis sur pied en suisse de même qu'un centre de compétence pour les droits humains verra le jour l'année prochaine. En résumé, il existe plusieurs mesures qui contribuent au mainstreaming des droits humains et elles ne font pas l'objet de cette évaluation. Ce qui nous intéresse ici est de savoir si les nouveaux projets de sensibilisation sont utiles et complètent les buts initiaux du mainstreaming des droits humains.

2. Le rapport met trop l'accent sur le bien fondé du programme de mainstreaming et sa nouvelle orientation au détriment de l'analyse des quatre projets, qui elle est trop superficielle et générale. L'idée est d'analyser le programme de mainstreaming à la lumière de ces quatre projets et de dire lesquels sont utiles à la promotion des droits humains et pourquoi. L'analyse et la présentation des quatre projets sont insuffisantes et incomplètes. Il faut retravailler les fiches projet qui sont lacunaires et imprécises et difficile à comprendre et les intégrer au corps du texte, il serait également utile d'interviewer des participants aux projets pour avoir une vision différenciée, par exemple des étudiants ayant participé au forum de Lucerne, Barbara Fontana pour le FIFDH, des participants au cours de l'université de Berne, enfin les cartoonistes Kenyans doivent être atteignables via notre ambassade qui a leurs coordonnées (en tout cas Patrick Gathara). Il manque enfin l'interview de Monika Egger Kissling qui est important pour la DP IV. Finalement en début de rapport il serait utile de présenter les 4 projets.

III. Calendrier :

Nous avons pu obtenir une prolongation de délai pour livrer nos conclusions au début de l'année 2011. Cela nous paraissait nécessaire pour garantir un résultat de qualité. Nous sommes donc libérés de la pression de tout finir avant Noël et vous proposons dès lors le calendrier suivant (à ajuster selon les disponibilités) :

10 Janvier 2011 : Draft II : ce qui vous laisse le temps de travailler avec calme en profondeur et de nous rendre un Rapport Draft II en forme et qualité améliorée pour le 10 janvier 2011.

17 Janvier 2011 : Débriefing sur la base du Rapport Draft II à la DP IV avec l'évaluateur.

20 Janvier 2011 : Rapport final de l'évaluateur.

31 Janvier 2011 : Management Response interne DP IV.

Il y a de la marge de manœuvre pour encore de la flexibilité dans ce calendrier, mais il nous paraît préférable de nous concentrer sur janvier. D'avance nous vous remercions de nous confirmer que cette façon de procéder vous convient ou si cela n'est pas le cas de nous proposer des dates alternatives.

Nous espérons que ce soulagement au niveau des délais profite à tout le monde et permette une bonne fin des travaux.

Si vous souhaitez discuter de ces commentaires avec Natalie Erard Amgwerd, nous vous invitons à la contacter (079 776 90 91) pour une rencontre à Bienne, qui sera organisée dans la mesure du possible ces prochains jours (elle est en effet en congé dans l'attente de son accouchement). Monika Egger Kissling (031 323 21 35) et Francesco Quattrini (031 322 86 20) sont quant à eux bien entendu à votre disposition à Berne en cas de besoin.

En vous remerciant une fois encore pour votre travail important, nous vous adressons, Monsieur Kessler, nos salutations les meilleures.

Francesco Quattrini, Monika Egger Kissling, Natalie Erard Amgwerd